Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/10/2023 à 15h29
Réference de l'AR : 054-200043693-20231023-2023_058-DE
Affiché le 26/10/2023 ; Certifié exécutoire le 26/10/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 23-05-18

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 23 OCTOBRE 2023

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	33	(a)
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	6	(c)
Soit un total de votants potentiels de	41	(a+b+c)

Objet :
DECISIONS DU PRESIDENT SUR DELEGATIONS DU CONSEIL

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MULDER D (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- GRETHEN P (CHARENCY)- DIDIER F (COLMEY) –GEORGE D (DONCOURT LES LONGUYON)- J WEISS (EPIEZ) – J POIGNON (FRESNOIS)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) –J SAILLET (LONGUYON)- LAHURE E(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)-AM TROMBINI (LONGUYON)- HIBLOT P (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- DELATTRE B (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (SAINT PANCRE)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)- DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS Le ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence : J POIGNON (FRESNOIS LA MONTAGNE) – P LESIEUR (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence : PERCHERON C (Longuyon) à LAHURE E (LONGUYON)-WOJCIK JL (Longuyon) à SAILLET J (LONGUYON)-LECOINTRE C (Longuyon) à PIEDFER D (LONGUYON)-FOULON N (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON) à POLLRATZKY M (LONGUYON)- MARIEMBERG JF (ALLONDRELLE) à DELATTRE B (OTHE)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 25/10/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 17 OCTOBRE 2023
Le président,

A l'appel des candidatures, D PIEDFER, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

- **BUDGET 65000**

Fongibilité : Décision n° 1

La nouvelle nomenclature M 57 donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (sauf pour le chapitre 012, masse salariale).
Le Président sera chargé de présenter ses virements lors d'un conseil suivant.

« CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre JACQUE, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS,

Rappelle que l'assemblée délibérante a autorisé l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, lors de son conseil communautaire du 14 novembre 2022 (Extrait n° 22-58 Fongibilité des crédits – comptabilité M57).

Vu le manque de crédit sur l'article 673 « Titres annulés sur exercice antérieure », il est nécessaire de passer le virement de crédit suivant :

Objets : TRANSFERT 673 ANNULATION TITRE ANNEE ANTERIEURE

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
65311 (65) - 031 : Indemnités de fonction	-7 000,00		
65314 (65) - 031 : Cotisations de sécurité s	-3 000,00		
673 (67) - 020 : Titres annulés (sur exercice	3 140,00		
673 (67) - 281 : Titres annulés (sur exercice	340,00		
673 (67) - 323 : Titres annulés (sur exercice	1 930,00		
673 (67) - 733 : Titres annulés (sur exercice	4 590,00		
	0,00		
Total Dépenses	**0,00**	**Total Recettes**	

»

- **BUDGET 65006 - ORDURES MENAGERES**

Fongibilité : Décision n° 1

La nouvelle nomenclature M 57 donne la possibilité à l'exécutif de procéder à des virements de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (sauf pour le chapitre 012, masse salariale).
Le Président sera chargé de présenter ses virements lors d'un conseil suivant.

« CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre JACQUE, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS,

Rappelle que l'assemblée délibérante a autorisé l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, lors de son conseil communautaire du 14 novembre 2022 (Extrait n° 22-58 Fongibilité des crédits – comptabilité M57).

Vu le manque de crédit sur l'article 673 « Titres annulés sur exercice antérieure », il est nécessaire de passer le virement de crédit suivant :

Objets : TRANSFERT 673 ANNULATION TITRE ANNEE ANTERIEURE

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
62268 (011) - 7212 : Autres honoraires, con	-500,00		
673 (67) - 7212 : Titres annulés (sur exerci	500,00		
	0,00		
Total Dépenses	**0,00**	**Total Recettes**	

»

- **Prolongation contrat DALKIA- Avenant 19**

Le contrat DALKIA d'exploitation s'est terminé au 30/09/2023. Le temps de la consultation et de la signature du nouveau marché, il convient de prolonger pour 3 mois par avenant ledit contrat. Par délégation du Conseil, le Président a signé cette prolongation

L'avenant 19 a pour objet :

- de prolonger la durée du contrat de 3 mois soit jusqu'au 31/12/2023 afin de laisser le temps à la Collectivité de préparer le prochain marché,

- d'acter la prise en compte du nouveau contrat gaz pour une durée de 3 mois soit jusqu'au 31/12/2023, et d'acter la modification des redevances P1 en conséquence pour la piscine et la résidence Albert Lebrun

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE DE CES DECISIONS

Le Président

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

Fait à LONGUYON le 25/10/2023

Jean-Pierre JACQUE